

Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
**MAIRIE D'AURAY (56400)**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2020**

**Le mardi 25 février 2020 à 19 HEURES 00**, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 18 février 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.

La séance a été publique.

### **Etaient Présents :**

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azaïs TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean-Claude BOUQUET, Madame Pierrette LE BAYON, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Mireille JOLY, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Arnel EVANNO, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur François GRENET, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Christian PELTAIS, Monsieur Mathieu LAMOUR, Madame Yvette PUREN, Monsieur André MABELLY, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Jean-Claude LARRIEU, Monsieur Patrick GOUEGOUX (à partir du point 3).

### **Absents excusés :**

Madame Valérie VINET-GELLE (procuration donnée à Monsieur Benoît GUYOT), Madame Valérie ROUSSEAU (procuration donnée à Monsieur Ronan ALLAIN), Madame Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Monsieur François GRENET)

**Absents sans procuration :** Madame Florence AOUCHICHE, Monsieur Patrick GOUEGOUX (du point 1 au point 2).

**Secrétaire de séance : Monsieur Azaïs TOUATI.**

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2020.

## **2- DF - REPRISE ANTICIPÉE, AU BUDGET PRIMITIF 2020, DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2019,

- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif 2020 les résultats de l'exercice 2019, comme indiqué ci-après :

|                                                                                                                |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>                                                                            |                      |
| <b>Résultat global de la section de fonctionnement au 31/12/2019 (avec 002 BP2019)</b>                         | <b>4 766 079,24</b>  |
| <b>Besoin de financement de la section d'investissement 2019 estimé à :</b>                                    |                      |
| Résultat d'investissement avant affectation (compte 001)                                                       | -62 502,40           |
| 001 – BP2019                                                                                                   | -2 002 310,53        |
| <b>Solde global exécution INVESTISSEMENT 2019</b>                                                              | <b>-2 064 812,93</b> |
| Restes à réaliser en dépenses 2019                                                                             | 620 007,22           |
| Restes à réaliser en recettes 2019                                                                             | 3 641,00             |
|                                                                                                                |                      |
| Soit un besoin de financement de :                                                                             | -2 681 179,15        |
|                                                                                                                |                      |
| <b>PRÉVISION d'affectation en réserves en investissement à inscrire au compte 1068 au budget primitif 2020</b> | <b>-2 681 179,15</b> |
| <b>SOLDE du résultat de fonctionnement au compte 002 au budget primitif 2020</b>                               | <b>2 084 900,09</b>  |

Ces montants seront inscrits au budget primitif 2020 comme suit ainsi que les restes à réaliser :

|          |                |
|----------|----------------|
| C/001 >  | 2 064 812,93 € |
| C/1068 > | 2 681 179,15 € |
| C/002 >  | 2 084 900,09 € |

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif seulement si les montants diffèrent.

### **3- DF - BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour),

8 voix contre :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Monsieur LE SAUCE, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les montants des dépenses et des recettes inscrits au Budget Primitif 2020 du budget principal de la Ville d'Auray, soit 20 251 540,45 € en section de fonctionnement et 12 553 022,34 € en section d'investissement.

- **VOTE** le budget primitif du budget principal par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération au niveau de la super-opération pour la section d'investissement.

### **4- DF - BUDGET VILLE 2020 - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour),

8 voix contre :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Monsieur LE SAUCE, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la liste des autorisations de programme, telles qu'indiquées dans le tableau joint à la présente délibération ;

- **VOTE** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement, tels que mentionnés dans le tableau joint à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif pour 2021, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2020 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

**5- DF - TAXES DIRECTES LOCALES - VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2020**  
**TAXE D'HABITATION ; TAXE SUR LE FONCIER BATI & TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le maintien en 2020, à leur niveau de 2019, des taux d'imposition des trois taxes directes locales

- taxe d'habitation : 16,67 %,
- taxe foncière (bâti) : 28,79 %,
- taxe foncière (non bâti) : 62,82 %

- **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2020 de la commune (article 73111 : taxes foncières et d'habitation) un produit fiscal de 8 557 787 € (hors rôles complémentaires).

**6- DF - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CCAS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention d'équilibre de 660 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Auray au titre de l'exercice 2020,

- **ACCORDE** une avance de 50 % du montant de 2020 pour l'exercice 2021 en attente du vote du budget primitif.

**7- DF - GARANTIES D'EMPRUNT AU PROFIT DE BRETAGNE SUD HABITAT**  
**AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**  
**-REHABILITATION DE 56 LOGTS, RES A. COUDE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 600 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des

dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 102679 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **ACCORDE** sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

#### **8- DF - CONVENTIONS AVEC LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PRIVEES - FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** et **FIXE**, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la participation financière pour l'année 2020 de la commune, aux frais de fonctionnement des écoles Gabriel Deshayes, Sainte Thérèse et Diwan.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe avec

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école Gabriel Deshayes

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école Sainte-Thérèse

- L'AEP (Association d'Éducation Populaire) de l'école Diwan.

#### **9- DF - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** au titre de l'année 2020 d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau présenté et établissements scolaires conformément aux annexes 1 et 2.

### **10- DF - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA CONSTRUCTION OU RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – COMPLEXE SPORTIF « LA FORÊT »**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le maire à solliciter, auprès de tout financeur, une subvention du montant le plus élevé possible.

- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes formalités nécessaires à la présente délibération et à signer tous documents.

### **11- DAGRH - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à modifier le tableau des emplois

- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2020

### **12- DAGRH - PERSONNEL TITULAIRE DE LA VILLE – MISE À DISPOSITION AUPRÈS DU C.C.A.S. DE LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification de l'article 2 de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un agent en charge de la fonction « Transport à la Demande ».

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention modifiée qui prend effet au 1er avril 2020.

Les recettes en résultant seront affectées au budget de la Ville.

### **13- DAC - CENTRE CULTUREL ATHENA - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET MARTINE BLANCHARD, ARTISTE MOSAÏSTE POUR L'ORGANISATION DE LA SECONDE ÉDITION DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DE MOSAÏQUE CONTEMPORAINE "THE MOSAIC EXPERIENCE"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention avec Martine Blanchard, artiste mosaïste.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

#### **14- DSTS - ANCIENS VESTIAIRES PARKING ST JOSEPH - AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de permis de démolir et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **15- DSTS - CENTRE DE LOISIRS DE KER YVONNICK A LOCMARIAQUER - AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la demande d'autorisation de travaux et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **16- DSTS - LOCAL DE RANGEMENT PRES DU GYMNASE DE LA FORET (ANCIEN CLUB HOUSE DU RAC) - AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de permis de démolir et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**17- DSTS - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE ENTRE LA VILLE ET BRETAGNE SUD HABITAT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine privé entre la Ville et Bretagne Sud Habitat.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

**18- DSTS - PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS COUNTRY - DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LE VERGER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**19- DSTS - LOCAL ASSOCIATIF DU LOCH - AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour la création d'une porte extérieure dans une salle de réunion du local associatif du Loch, et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**20- DU - CONVENTION D'ASSISTANCE À LA NUMÉRISATION ET À LA MISE EN LIGNE DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'assistance à la mise en ligne des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme entre la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et la commune d'Auray.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant l'accomplissement de cette numérisation des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme.

## **21- DU - ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE RUE AMIRAL COUDÉ**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite du fond de terrain cadastré section AE n°45 d'une superficie d'environ 315 m<sup>2</sup>,
- **APPROUVE** la prise en charge par la ville de la moitié des frais de géomètre afférents au dossier ainsi que la totalité des frais de notaire,
- **DÉSIGNE** la SELARL Alban SOEUR et Pierre MASSON, sise 13 place du Loch, à Auray, pour la rédaction de l'acte notarié,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

## **22- DU - TRANSFERT D'OFFICE DE L'IMPASSE SAINT JULIEN DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le transfert d'office dans le domaine public communal de l'impasse Saint Julien cadastrée section AR n°329.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'accomplissement de ce transfert d'office de la parcelle précitée dans le domaine public communal.

## **23- DU - SAISINE DU PRÉFET POUR LE TRANSFERT D'OFFICE DES VOIES ET ÉQUIPEMENTS ANNEXES DE LA RÉSIDENCE LE LEURC'H (2ÈME ET 3ÈME TRANCHES) DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de la saisine du Préfet pour procéder au classement d'office, en vertu des articles L 318-3 et suivants du Code de l'Urbanisme, des voies de la résidence Le Leurc'h (2ème et 3ème tranches) dans le domaine public communal, à savoir les rues des Camélias, des Roses du numéro 14 au numéro 27, des Hortensias et des Chênes.

#### **24- DEEJ - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions relevant de la politique de la Ville aux associations porteuses de projet.

- **APPROUVE** le versement de la subvention de 750 € relevant de la politique de la Ville au cirque Équilibres, en amont du versement de la CAF.

#### **25- DEEJ - TARIFS KER YVONNICK - LOCATION A DES ASSOCIATIONS ET A DES PARTICULIERS - ADDITIF A LA DELIBERATION DES TARIFS DEEJ DU 25/06/2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

3 abstention(s) :  
Monsieur GRUSON, Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **COMPLETE** la délibération du 25 juin 2019 en indiquant le forfait surveillance de nuit de 300 euros par nuitée.

- **APPROUVE** la grille tarifaire de location de Ker Yvonnick à des associations et à des particuliers telle que décrite ci-dessus.

#### **26- DGS - MOTION POUR LE MAINTIEN DES COMMERCES DE PROXIMITE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AFFIRME** son attachement au maintien du commerce de proximité que constitue le Leader Price implanté avenue De Gaulle, ainsi qu'à la préservation des emplois associés, qui contribuent à la vitalité du quartier de la gare à Auray.

A 21h04 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.